



LA VIE EN COULEURS
Association de parents d'élèves de l'école de Vaux-sur-Mer
30 rue de la Clairière, 17640 Vaux-sur-Mer
Messagerie : lavieencouleurs17@yahoo.com

Vaux-sur-Mer – 17640

VIDE TA CHAMBRE du DIMANCHE 9 NOVEMBRE 2025

Salle de l'Atelier, 11 rue George Claude

BON DE RÉSERVATION

PARTICULIERS-VENDEURS et PROFESSIONNELS

Le présent bon de réservation est régi par l'arrêté du 9/01/2009 (articles L.310-2 ; L.310-5 ; R.310-8 ; R.310-9 ; R.310-19 du code du commerce ; et des articles R.321-1 ; R.321-7 ; R.321-9 et R.321-10 du code pénal. La vente au déballage comprend uniquement la vente de marchandises, d'objets et de mobiliers personnels usagés.

Suite à votre demande, nous vous adressons une déclaration préalable de vente au déballage citée plus haut. Nous vous invitons à lire avec attention ce bon de réservation, de le compléter et de nous le retourner le plus rapidement possible.

NOM :..... PRÉNOM :.....

ADRESSE :.....

CODE POSTAL :.....VILLE :.....

N° de téléphone :.....Adresse e-mail :.....

Nombre de Tables réservés :..... à 4,00€ la table de 1,20x0,80m

Montant réglé par chèque ci-joint à l'ordre de l'ASSOCIATION LA VIE EN COULEURS de€, à adresser à Association La Vie en Couleurs, 30 rue de la Clairière, 17640 Vaux-sur-Mer

A réception de tous les documents, vous serez averti par e-mail ou par téléphone de l'acceptation de votre réservation jusqu'au 1^{er} novembre.

Si vous êtes un particulier vendeur, vous attestez sur l'honneur de ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année 2025.

Fait à :....., le :...../...../2025 Signature :

REMARQUES IMPORTANTES :

Le présent bon de réservation doit être retourné, impérativement accompagné de la copie de votre carte d'identité nationale (recto/verso) et – pour les professionnels – de leur Kbis au plus tard 8 jours avant la date du vide-grenier.

Nous demandons à chaque exposant d'être présent à 8h00, heure d'ouverture, pour prendre possession de son périmètre de vente, aidé d'un bénévole de l'association.

Aucun remboursement ne sera effectué si la manifestation est maintenue, les emplacements non occupés à 9h00 ne seront plus réservés et pourront être attribués à d'autres exposants.